



Rapport annuel 2004



SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

BP 40 - 13448 MARSEILLE CANTINI CEDEX

www.tunnelprado.com

Tél. : 04 91 80 88 80 - Fax : 04 91 80 88 81



Sommaire

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	p 5
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	p 15
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	p 16
RESOLUTIONS	p 18
BILAN	p 19
COMPTE DE RESULTAT	p 20
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	p 21
NOTES ANNEXES	p 22
RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE	p 32
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE	p 37







Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Après une année 2003 bien chargée en événements pour la société marseillaise du tunnel Prado Carénage, 2004 a été celle du lancement de la nouvelle vie économique de la société.

C'est tout d'abord la confirmation du succès commercial du service offert aux automobilistes. 39.636 véhicules par jour en moyenne empruntent le tunnel - soit 4.5% de plus qu'en 2003 - et 45.600 en jours de semaine. On peut vraisemblablement attribuer cette augmentation de trafic, en dépit d'une saison estivale plutôt morose sur la côte méditerranéenne, à la fidélisation croissante de la clientèle, que nous continuons à rechercher par une communication continue, et une qualité de service irréprochable, ainsi peut-être qu'à la détérioration progressive des conditions de circulation sur les itinéraires du centre ville.

L'année 2004 restera dans l'histoire de notre société celle de l'introduction en bourse et de l'ouverture du capital au public.

La société qui avait fait appel public à l'épargne pour le financement de la construction du tunnel en 1990 s'était engagée à faire coter ses actions sur un marché de bourse de valeurs.

Si la date initialement prévue n'a pu être tenue, l'amélioration constante des résultats a finalement permis de respecter cet engagement et le 9 juillet avait lieu la première cotation des actions SMTPC sur le second marché Euronext Paris.

Cette introduction sans augmentation de capital a été un succès et les ordres d'achat ont été très supérieurs aux 94 485 actions mises sur le marché.

C'est pour moi l'occasion de remercier mes collaborateurs et les partenaires extérieurs qui ont contribué à ce succès et en particulier le Crédit du Nord, la société de bourse Gilbert Dupont, l'agence de communication financière Calyptus.

Pour la première fois un dividende sera distribué aux investisseurs au titre de l'année 2004 et le personnel bénéficiera de la participation au résultat de l'entreprise.

Les perspectives pour l'année 2005 sont bonnes d'autant que les importants travaux engagés dans le centre ville pour le tramway incitent les automobilistes à emprunter le tunnel.

L'équipe de direction de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage, et l'ensemble de leurs collaborateurs, sont plus que jamais confiants dans l'avenir de la concession, et sont persuadés que ceux qui leur ont fait confiance : concédant, investisseurs, prêteurs, ne regretteront pas cette confiance.

Gilbert SABY
Président Directeur Général





Rapport de gestion

ORGANISATION DE LA SOCIETE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/04)

Gilbert SABY, Président Directeur Général

BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur
représenté par M. Jean Claude L'ARNAUD

CALYON, Administrateur
représenté par M. Xavier MONTEAU

CREDIT DU NORD, Administrateur
représenté par M. Dominique MARIE

EIFFAGE, Administrateur
représenté par M. Fadi SELWAN

EIFFAGE TP, Administrateur
représenté par M. Philippe DELMOTTE

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, Administrateur
représenté par Mme Mireille MARTINI

SEMANA, Administrateur
représenté par M. David AZEMA

SOCIETE NOUVELLE DE L'EST DE LYON, Administrateur
représenté par M. Pierre DELSENY

VINCI INFRASTRUCTURES, Administrateur
représenté par M. Gilles BREEM

VINCI SA, Administrateur
représenté par M. Christian LABEYRIE

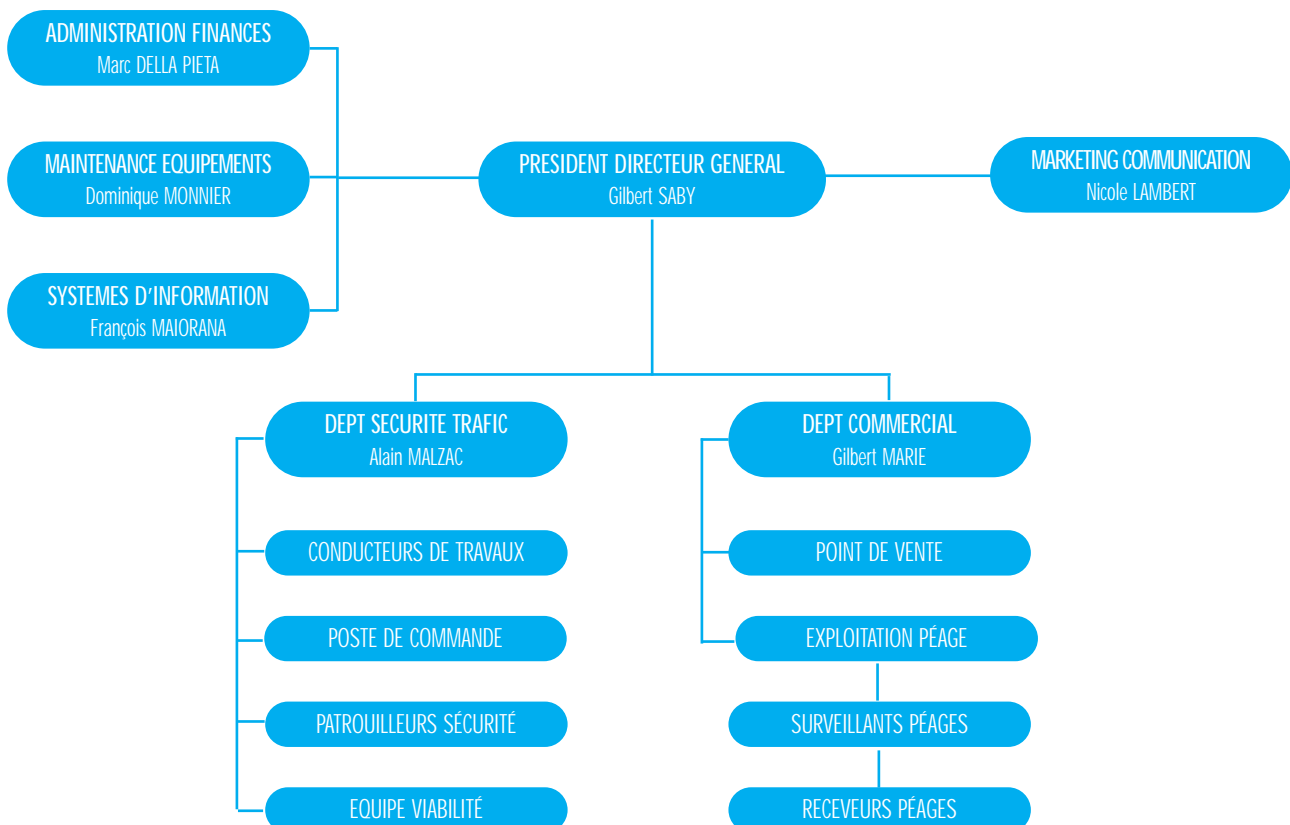
LES REPRESENTANTS DU COMITE D'ENTREPRISE

Gérard BISSON, college maîtrise cadres
Chantal DECHENAUD, college employés ouvriers

PRESIDENTS D'HONNEUR : M. Henri BOCHET
M. Claude ABRAHAM

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE : SALUSTRO REYDEL
représenté par M. Benoît LEBRUN
SUPPLEANT : M. François CHEVREUX





Rapport de gestion

L'EXPLOITATION

Le cahier des charges de la concession fait obligation de maintenir l'ouvrage ouvert 24h sur 24 et dans les meilleures conditions d'usage et de sécurité même si le trafic est faible à certaines heures de la nuit.

C'est pourquoi la Société a mis en place des moyens permettant de faire face à ce type de situation et c'est au minimum cinq agents qui sont présents à tout moment sur les sites d'exploitation.

ENTRETIEN - MAINTENANCE

Les tâches d'entretien courant sont assurées par une équipe de six ouvriers. Ces agents peuvent intervenir en renfort de l'équipe sécurité sur tout événement le nécessitant.

Tous les travaux d'entretien en tunnel s'effectuent de nuit et par demi-chaussée de façon à ne pas interrompre la circulation.

Le nettoyage du tunnel se fait en régie à l'aide d'un engin réalisé spécialement pour respecter les contraintes de gabarit et de limitation du poids total en charge spécifiques au tunnel. Le nettoyage est effectué au minimum une fois par mois.

Pour la quatrième année consécutive, le programme de rénovation des parois du tunnel se poursuit. Il s'agit de poser en avant du mur béton des plaques d'aluminium laqué sur une ossature en aluminium. Le tunnel supérieur est entièrement revêtu depuis le début d'année 2002 et le tunnel inférieur sera complètement terminé début 2005.

De très nombreux équipements sont indispensables à l'exploitation des tunnels : ventilation, éclairage, communications, alimentation en énergie ... Leur bon fonctionnement 24 heures sur 24 conditionne la sécurité. De même, le péage où plus de la moitié des transactions s'effectuent sous forme informatique doit fonctionner en permanence. L'équipe chargée de la maintenance de ces équipements est constituée de deux électroniciens et de deux électrotechniciens. Un système d'astreinte permet des interventions à tout moment.

SECURITE TRAFIC

L'exercice annuel d'incendie s'est déroulé de façon satisfaisante le 17 mai 2004.

Au cours de l'année, 1393 événements ont donné lieu à intervention de nos agents de sécurité. Ce nombre particulièrement élevé est en relation avec notre réseau de surveillance qui couvre la totalité de l'infrastructure et en particulier un nouveau système de détection automatique d'incidents (DAI) qui permet de détecter de façon quasi instantanée la moindre anomalie. L'intervention est déclenchée immédiatement ce qui est très apprécié de nos clients.

Le nombre d'accidents -18- est en diminution (29 en 2003). Il s'agit en fait d'accrochages bénins entre véhicules et 8 blessés légers sont à déplorer. Le dispositif d'absorption de chocs situé à l'extrémité côté Carénage se révèle toujours très efficace.

Il est à noter que malgré les dispositifs de signalisation routière où l'on rappelle systématiquement la hauteur maximale des véhicules admis sous le tunnel, et malgré la présence de portiques de limitation, 292 alertes ont été notées pour des véhicules hors gabarits.

PEAGE

L'année 2004 a été marquée par l'accroissement du nombre de passages payés par le télépéage qui assure maintenant 33% des transactions. Les badges de télépéage des sociétés d'autoroutes « Liber-t » sont acceptés sur les voies de péage à Marseille ce qui représente 15% du total des transactions.

La société a conclu un accord avec le groupe pétrolier TOTAL pour accepter sa carte " GR " comme moyen de paiement à partir du 15 juillet 2004. C'est maintenant plus de 5% des transactions qui sont acquittées par ce moyen simple et peu coûteux en exploitation.

En conséquence, les paiements en espèces tombent à moins de 28%.

Les jetons, expérimentés en fin d'année 94, gardent une clientèle spécifique qui considère que c'est un mode de paiement simple, économique et anonyme et qui facilite grandement le passage dans les voies puisqu'accepté par les bornes d'encaissement automatique. Près de 9% des clients utilisent les jetons.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Sous l'autorité d'un cadre, le département administratif et financier comprend trois agents dont un à temps partiel.

Ce département a en charge la totalité des tâches administratives et financières et dispose de logiciels de traitement de la comptabilité et des salaires. Seule l'édition des factures clients est assurée par un organisme extérieur.

INFORMATIQUE

La totalité de l'exploitation du système d'information est traitée en interne.

Le service informatique est en outre chargé de la maintenance de l'informatique industrielle très présente dans la gestion des équipements.

Le service a assuré le développement de l'application nécessaire au traitement des cartes " GR ".





Rapport de gestion

LE MARKETING

Depuis l'ouverture du tunnel, il y a 11 ans, la SMTPC a mis en place une stratégie de marketing et de communication offensive et efficace qui a été poursuivie en 2004 avec les mêmes objectifs : fidéliser la clientèle, promouvoir l'image souriante d'un tunnel au service de ses clients, conforter l'acceptation du premier ouvrage urbain à péage en France et développer les moyens de paiement automatiques.

INTRODUCTION EN BOURSE DE LA SMTPC

L'introduction en Bourse de la SMTPC, sur le second marché d'Euronext Paris le 9 juillet 2004, a nécessité la mise en place de nombreuses actions de communication et de relations publiques. La SMTPC s'est appuyée sur les compétences d'une agence de communication financière spécialiste des valeurs moyennes (Calyptus).

Les principales actions ont été les suivantes :

Réunions Analystes – Investisseurs

Réunion analystes et investisseurs au Palais Brongniart à Paris le 02/07, et à Marseille (CEFIM / Palais de la Bourse) le 05/07, Petit déjeuner investisseurs au Crédit du Nord le 06/07

Relations presse

Entretiens et déjeuners de presse à Paris et à Marseille.

One to One

Réunions organisées par le cabinet Gilbert Dupont auprès d'investisseurs institutionnels.

Edition / internet

500 dossiers d'introduction comprenant : la note AMF, la note d'opération, la fiche de modalités et l'analyse financière de Gilbert Dupont ont été diffusés auprès des analystes, des investisseurs institutionnels, de la presse.

Site internet de la SMTPC : www.tunnelprado.com

Les différents documents édités : dossier d'introduction, diaporama de présentation et communiqués et presse ont été mis en ligne sur le site de la SMTPC. Pendant la période d'introduction, un "pop up" attirait l'attention des internautes sur l'introduction en bourse de la SMTPC.

De nombreux articles de presse sont parus dans la presse nationale (Le Figaro économie, les Echos, etc...) et locale, pour annoncer cette introduction, puis se féliciter des excellents résultats obtenus.

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Réunions d'information T.S.C.A.

Deux réunions d'information destinées aux porteurs de Titres Subordonnés Convertibles en Actions ont été organisées le 31 mars à Paris et à Marseille en présence de la presse locale.

Affichage 4m X 3m

Deux campagnes d'affichage ont été mises en place en janvier (50 panneaux) et à la rentrée, en septembre : 200 panneaux positionnés sur les principaux axes de Marseille et des agglomérations voisines. Une nouvelle création a été retenue. La petite voiture jaune et souriante, symbole du tunnel depuis son ouverture s'accompagne d'une fleur (accentuant le côté écologique du tunnel). L'accroche devient " L'axe relax ". La signature est inchangée " Tunnel Prado Carénage, le raccourci".

Ces campagnes sont financées par notre partenariat avec la société d'affichage Viacom.

Radio, presse, télévision

Les radios partenaires du tunnel, Europe 2 et RFM ont diffusé 750 messages (30 secondes) aux meilleures heures d'écoute des automobilistes (le matin, à midi et en fin de journée). D'autre part, ces radios et les antennes locales de N.R.J., Chérie FM et Nostalgie ont été nos partenaires sur différents jeux.

La chaîne de télévision OM TV diffuse, chaque soir de match à domicile de l'OM, le film publicitaire de 30 secondes du tunnel : des supporters empruntent le tunnel et arrivent au stade ... à l'heure et même avant l'heure !

Marseilleplus (quotidien gratuit) :

Ce gratuit, édité par La Provence est distribué au péage du tunnel depuis la 2^e quinzaine de septembre, le matin de 7h30 à 9h. Les clients sont très satisfaits de cette opération.

ACTIONS DE PARTENARIAT

Comme les années précédentes, des opérations de partenariat ont été régulièrement mises en place plusieurs fois par mois avec différents opérateurs sportifs, commerciaux ou culturels qui sont de plus en plus nombreux à vouloir associer leur image à celle du tunnel. Ces actions permettent au tunnel d'être présent sur des événements qui sont toujours médiatisés et qui attirent des publics variés ; elles contribuent à donner au tunnel une image dynamique et sympathique.

Le tunnel apparaît dès la promotion de l'événement, sur les messages radio " prenez le tunnel ... pour ... ", sur les affiches (logo), dans les encarts presse (logo ou plan d'accès). Il participe également à l'événement lui-même : banderoles, affichettes, annonces micro, jeux ...





Rapport de gestion

Exemples de partenariats sportifs

La SMTPC a été partenaire des principaux événements sportifs locaux : tournoi de tennis ATP OPEN 13 (une semaine, 45000 spectateurs), match de rugby (France/Argentine) au stade Vélodrome, courses cyclistes (Etoile de Bessèges), Mondial de pétanque .. sans oublier de nombreuses manifestations indoor qui se déroulent au palais des sports (trial, tournois de boxe ...) et l'été, les tournois sur les plages du Prado (beach volley, beach rugby ..) et courses pédestres.

Exemples de partenariats artistiques et culturels

Le tunnel est partenaire de manifestations qui, comme le Festival de Marseille (danse et théâtre), ou la Fiesta des Suds (danses et chants méditerranéens) ... se déroulent chaque année sur plusieurs semaines, et divers festivals d'été dans les villes voisines.

La SMTPC est également partenaire toute l'année du théâtre National de La Criée et de l'Opéra de Marseille, avec affichage du tunnel sur le site, distribution de retours gratuits dans le tunnel à l'occasion de premières ...

ACTIONS COMMERCIALES

" Et si on passait par Marseille ! "

Cette opération qui a pour objectif principal d'inciter les touristes à passer par Marseille et le tunnel Prado Carénage a été mise en place pour la 9^{ème} année consécutive pendant les mois de juillet et août.

L'équipe marketing du tunnel (stagiaires d'écoles de commerce) s'est rendue sur des sites touristiques qui servent de relais auprès des touristes pour promouvoir le tunnel : offices de tourisme, loueurs de voiture, hôtels, campings ... et a laissé à leur disposition des plans de la ville de Marseille et du tunnel et des cartes promotionnelles offrant une réduction sur le péage.

4800 cartes promotionnelles ont été distribuées. Le taux de remontée a atteint l'excellent chiffre de 19,1 %. Ce score s'explique par l'intérêt porté par les différents prescripteurs à cette opération dont ils ont pris l'habitude et qu'ils réclament.

Foire de Marseille :

La SMTPC était présente comme chaque année à la Foire internationale de Marseille qui se tient fin septembre pendant 10 jours. Le stand du tunnel mettait en avant le télépéage et la sécurité dans le tunnel "une priorité". Les visiteurs pouvaient tester leurs connaissances sur un jeu vidéo sur ordinateur et gagner de nombreux lots. D'autre part, les animations organisées avec le journal La Marseillaise et avec différentes associations ont favorisé une bonne fréquentation du stand.

Partenariats sécurité routière

La SMTPC, en liaison avec l'automobile club de Provence a participé à la journée de la courtoisie au volant organisée en avril et qui vise à sensibiliser les automobilistes au phénomène de violence au volant. Au cours de cette journée organisée au tunnel et dans plusieurs quartiers de Marseille, des rubans blancs et une charte de bonne conduite ont été distribués au péage du tunnel. Cette opération était annoncée dans la presse, sur les panneaux lumineux des autoroutes et sur celui du tunnel. Elle a été très bien acceptée par les automobilistes clients du tunnel qui ont joué le jeu.

La SMTPC était également partenaire du Sécurité Tour, opération d'initiation des jeunes scolaires (de 6 à 18 ans) du département à la sécurité routière. Les élèves apprennent à conduire sur un circuit et sont amenés à emprunter un mini tunnel Prado Carénage. Cette opération s'est déroulée pendant une semaine sur plusieurs villes des Bouches du Rhône.

LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

Les actions de SMTPC ont été introduites au second marché de la bourse de Paris. La première cotation a eu lieu le 9 juillet à un cours de 77 € ce qui correspondait au haut de la fourchette d'évaluation.

116 656 titres subordonnés convertibles (sur un total émis de 140 100) étaient convertis au 31 décembre entraînant la création de 583 280 actions nouvelles. Ainsi le nombre total d'actions constituant le capital est de 1 050 280.

Depuis le 15 juillet, la carte de paiement " GR " est acceptée pour le péage du tunnel.

De nombreuses visites de nos installations techniques ont été organisées. A l'initiative du Centre d'Etudes des Tunnels, la réunion des exploitants de tunnels des pays francophones s'est déroulée à Marseille au mois de juin.

Deux collaborateurs de la société ont été retenus par Cofiroute pour apporter leur expertise en exploitation de tunnel pour le projet A86 à l'ouest de Paris.





Rapport de gestion

RÉSULTATS

14.506.903 véhicules sont passés dans le tunnel Prado Carénage en 2004 soit une moyenne journalière de 39.636 passages, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2003.

Le chiffre d'affaires s'établit à 27,10 M€, en augmentation de 5% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 7,5% à 14,68 M€. L'augmentation des charges d'exploitation est essentiellement due à la comptabilisation des frais d'introduction pour un montant de 0,25 M€.

Le résultat financier s'améliore très fortement de 27% du fait du refinancement de la dette intervenu en 2003 mais aussi du fait de la conversion en actions de la plus grande partie des titres subordonnés.

Cependant, contrairement aux prévisions de la société, 23 444 TSC n'étaient pas convertis au 31/12, ce qui a induit une charge financière supplémentaire de 0,18 M€.

Le résultat net s'établit à 6,47 M€ en diminution de 3,3% mais après comptabilisation de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 3,25 M€ et de la participation des salariés pour un montant de 0,23 M€.

Si le résultat net est inférieur de 0,048 M€ à la prévision donnée par la société lors de l'introduction en bourse, le résultat par action est supérieur de 10% à celui qui ressortait de cette même prévision.

Pour l'exercice 2004, la marge brute d'autofinancement après service de la dette permettra le paiement du coupon des titres subordonnés convertibles de 10,5 € par titre environ le 15 avril 2005.

Le Conseil soumettra à l'Assemblée Générale la proposition d'affectation de résultat ci-dessous :

. L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice distribuable d'un montant de 6.354.058 € se décomposant ainsi

- Bénéfice net de l'exercice :	6.470.352 €
- Report à nouvea (débiteur) :	(116 294) €
- Bénéfice distribuable	6.354.058 €

. L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- à la réserve légale, à concurrence de 5% du bénéfice distribuable, soit	317.703 €,
- au poste " autres réserves " pour un montant de	100.000 €,
- à titre de distribution de dividendes pour un montant (correspondant à un dividende de 5,2 €par action)-,	5.461.456 €
- en report à nouveau le solde, soit	474.899 €.

. L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 26 avril 2005.

. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

. La charge d'impôt sur les sociétés apparaît pour un montant de 3 246 978 €. Aucun acompte n'ayant été versé en cours d'exercice, la totalité sera versée au 15 avril 2005.

. Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.





Rapport de gestion

TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2000	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 121 198	7 123 656	7 123 656	7 124 114	16 016 770
Nbre d'actions ordinaires existantes (valeur nominale 15,25 €)	467 120	467 125	467 125	467 155	1 050 280
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion de titres	700 380	700 375	700 375	700 345	117 220
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 418 322	22 250 282	23 879 741	25 841 848	27 095 204
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 215 509	7 787 034	11 174 258	13 479 862	16 643 291
Impôts sur les bénéfices	19 056	19 056	18 750	0	3 246 978
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	229 178
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	6 470 352
Résultat distribué	0	0	0	0	5 461 456
III. Résultat par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	22	17	24	29	13
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	6,2
Dividendes attribués à chaque action	0	0	0	0	5,2
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- ingénieurs et cadres	5	6	7	7	7
- agents de maîtrise	18	21	21	24	25
- employés et techniciens	36	33	38	37	36
Total	59	60	66	68	68
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 608 228	1 666 243	1 819 409	1 910 024	2 020 788
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	52 992	708 782	790 132	883 787	893 934





Rapport de gestion

VIE SOCIALE

SMTPC assume une mission de service permanent. C'est pourquoi plus de la moitié des employés effectuent leur travail par poste.

De façon habituelle la durée des postes est de 8 heures pour une durée hebdomadaire moyenne de 34 heures.

Les travailleurs non postés ont une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

L'évolution des salaires a été en moyenne de 4% par rapport à 2003.

La société poursuit ses efforts en matière de formation du personnel et le budget formation a atteint un montant de 40 010 € hors valorisation du temps passé.

Pour la première fois, la participation aux résultats sera versée au titre de l'exercice 2004 pour un montant de 229 178 € ce qui représente en moyenne 1,6 mois de salaire. Un accord d'entreprise a été mis en place début 2005.

L'effectif moyen s'est élevé à :

- mandataires sociaux	1
- cadres	6
- agents de maîtrise	25
- employés ouvriers	36

Il est proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement des mandats d'administrateur de :

- IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, représenté par Mme Mireille MARTINI
- EIFFAGE TP, représenté par M. Philippe DELMOTTE
- SEMANA, représenté par M. Nicolas NOTEBAERT
- SNEL, représenté par M. Pierre DELSENY

Suite à la démission de VINCI INFRASTRUCTURES, administrateur, VINCI CONCESSIONS a été coopté par le Conseil d'Administration. Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la nomination VINCI CONCESSIONS représenté par M. David AZEMA comme administrateur.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Au cours de l'exercice 2004, la rémunération brute versée aux mandataires sociaux s'est élevée à :

113 280 € de salaire fixe et une prime variable de 30 000 € pour M. Gilbert SABY, Président Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé le versement de 50 000 € au titre des jetons de présence.

Le montant brut des jetons de présence a été réparti à hauteur de :

15 000 € pour M. Gilbert SABY, Président
35 000 € divisés en onze parts égales (soit 3 181€) aux administrateurs (liste en début du présent rapport, plus Dexia Crédit Local qui a démissionné de ses fonctions d'Administrateur.)

Les participations significatives au capital pour les exercices 2003 et 2004 sont :

	2003	2004
- EIFFAGE	23,80 %	30,87 %
- VINCI CONCESSIONS	0 %	34,27 %
- VINCI INFRASTRUCTURES	31,20 %	0 %

Les mandats sociaux détenus par les Administrateurs en poste au 31/12/2004 sont indiqués ci-dessous :

- Mme Mireille MARTINI représentant IXIS CIB, Administrateur, Administrateur représentant IXIS CIB aux Conseils de : ASIAN MEZZANINE INFRASTRUCTURE FUND (Bermudes), ALIS IXIS ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES, AKA - M 5 (Hongrie)
- M. Dominique MARIE représentant CREDIT DU NORD, Administrateur, Directeur Général de NORBAIL SOFERGIE, Directeur Général délégué de STARSIX, Administrateur de : NORBAIL SOFERGIE, STARSIX, STARQUATORZE, Administrateur représentant CREDIT DU NORD aux Conseils de : ETOILE COGEN BASSENS, ETOILE COGEN RIXHEIM
- M. Fadi SELWAN représentant EIFFAGE, Administrateur, Président Directeur Général de ERATO, Administrateur et Directeur Général Délégué de : FHYT (Forces Hydro-Techniques), Administrateur de : NORSCUT, TP FERRO CONCESSIONARIA S, Administrateur représentant permanent de ERATO au Conseil de : MUSE, URANIE, Administrateur représentant permanent d'EIFFAGE au Conseil de : FORCES HYDRAULIQUES DE MEUSE -FHYM, Société du port de plaisance de TREBEURDEN, Représentant d'EIFFAGE dans la SAS EIFFAGE CONNECTIC
- M. Philippe DELMOTTE représentant EIFFAGE TP, Administrateur, Administrateur de : SOCIETE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION DE PARKINGS, PRÉSIDENT du Conseil de : NORSCUT (portugal)
- M. Jean Claude L'ARNAUD représentant BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur, Président de : BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, CFA, CFPB, AIFA, Administrateur de SEMOVIM, Représentant du MEDEF au conseil de : CIL, UNICIL, IMMOCIL, SOFIPARCIL
- M. Christian LABEYRIE représentant VINCI SA, Administrateur, Administrateur de : CFE SA, CONSORTIUM STADE DE FRANCE, VINCI AIRPORTS, VINCI CONCESSIONS, VINCI PARK, EUROVIA, SICAV 5000, Membre du Conseil de Surveillance de : Banque de France – succursale de Nanterre – la Défense, VINCI DEUTSCHLAND GmbH
- M. Gilles BREEM représentant VINCI INFRASTRUCTURES, Administrateur, Président Directeur Général de : CLIO, Président de : AUTOPISTA DEL BOSQUE, Administrateur de : VINCI CONCESSIONS CANADA INC, STRAIT CROSSING DEVELOPMENT INC, GEFYRA, SEVERN RIVER CROSSING Plc, TOLL MANAGEMENT COMPANY LTD, VINCI NEWPORT DBFO, MORGAN VINCI Ltd, OPERADORA AUTOPISTA DEL BOSQUE, LUSOPONTE, GESTIPONTE, Administrateur représentant permanent de VINCI : THALIE, Administrateur représentant permanent de CLIO : URANIE MUSE





Rapport de gestion

- M. Pierre DELSENY, représentant de SNEL, Administrateur
Administrateur de : SEVERN RIVER CROSSING PLC, MORGAN VINCI LTD, AUTOPISTA DEL BOSQUE, OPERADORA DE AUTOPISTA DEL BOSQUE, LUSOPONTE, GESTIPONTE
- M. David AZEMA, représentant de SEMANA, Administrateur
Directeur Général et Administrateur de VINCI CONCESSIONS
Président de : VINCI INFRASTRUCTURES, ARCOUR
Administrateur de : VINCI PARK
Administrateur représentant permanent de VINCI CONSORTIUM STADE DE FRANCE
Administrateur représentant permanent de VINCI CONCESSIONS COFIROUTE
- M. Xavier MONTEAU, représentant de CALYON, Administrateur
Président Directeur Général de DOVILEC

PERSPECTIVES 2005

La prévision de croissance du trafic est de 2% par rapport à 2004. Elle pourrait être supérieure du fait des travaux de construction du tramway qui ont commencé dans le centre ville de Marseille ; une partie du trafic devrait se détourner sur l'itinéraire du tunnel.

Les tarifs de péage augmentent de 0,10 € le 1^{er} janvier 2005.

L'effort commercial sera poursuivi sur les deux thèmes : accroître la fréquentation du tunnel, favoriser l'utilisation des moyens de paiement informatiques et en particulier le télépéage.

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole a proposé à SMTPC d'examiner la possibilité d'étendre la concession actuelle à la réalisation et à l'exploitation d'un ouvrage d'accès à la sortie PRADO du tunnel Prado-Carénage.

Les discussions ont commencé début 2005 sur les aspects techniques, juridiques et financiers.

SMTPC ET LA BOURSE

L'action SMTPC a été introduite au second marché d'EURONEXT Paris le 9 juillet 2004.

Les partenaires de SMTPC pour cette opération ont été :
CREDIT DU NORD comme prestataire de service financier
La société de bourse GILBERT DUPONT pour le placement
L'agence CALYPTUS pour la communication financière.

94 485 actions ont été apportées au marché dont la plus grande partie appartenait à des actionnaires d'origine.

L'introduction en bourse s'est déroulée à la satisfaction de tous les intervenants.

Les actions ont été sur souscrites 5 fois pour les particuliers et 8 fois pour les institutionnels.

Le cours retenu à l'introduction était celui du haut de la fourchette, soit 77€. La valeur de l'action au 31/12/04 était de 95,15 €.

Un contrat de liquidité a été mis en place avec la société de bourse Gilbert Dupont.

Tableau des statistiques de transactions des actions

Année 2004		
Mois	Nb de titres négociés	Cours moyen pondéré
Juillet	52 325	79,28
Août	14 605	82,85
Septembre	40 338	86,86
Octobre	20 470	90,74
Novembre	12 812	90,18
Décembre	9 845	91,33

Tableau des statistiques de transactions des titres subordonnés convertibles en actions.

Mois	2004		2003	
	Nb de titres négociés	Cours moyen en euros	Nb de titres négociés	Cours moyen en euros
Janvier	614	219,50	134	136,01
Février	762	234,53	1 705	128,76
Mars	102	251,08	210	135,00
Avril	220	257,36	752	139,18
Mai	160	275,75	185	141,09
Juin	274	275,78	30	150,66
Juillet	86	386,01	210	164,58
Août	90	406	899	182,51
Septembre	1 704	391,34	115	169,16
Octobre	11	430	743	185,41
Novembre	-	-	537	196,76
Décembre	10	430,5	1 315	233,14

Au 31 décembre, 23 444 TSCA ne sont pas convertis en actions.





Rapport de gestion

LE TUNNEL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Indépendamment des aspects économiques qui ont conduit la municipalité de Marseille à faire le choix de concéder la construction et l'exploitation du tunnel Prado Carénage, c'est d'abord l'amélioration de la qualité de l'environnement pour les habitants de la ville qui motivait la création de cet ouvrage.

Les résultats peuvent alors s'établir à l'aune du nombre de véhicules qui chaque jour empruntent le tunnel.

La consommation de carburants et la pollution :

La traversée de la ville à une vitesse constante de 60 à 70 km/h optimise la consommation de carburant des véhicules et par conséquent diminue sensiblement la pollution issue de la circulation automobile.

Le bruit

De la même façon, le bruit généré par le trafic routier à l'intérieur du tunnel reste confiné. Les traitements des murs à chaque extrémité n'ont pas aggravé la situation antérieure où le trafic était sensiblement plus faible.

La sécurité

Les conditions de circulation - vitesse constante et faible, pas de croisements, pas de feux, pas d'obstacles, pas de piétons - font de cet axe de circulation un axe routier particulièrement sûr.

Des aménagements complémentaires de sécurité sont réalisés lorsque des problèmes spécifiques surviennent.

Ainsi en extrémité nord du tunnel, le tracé est sinueux et la vitesse est limitée à 40 km/h. Cette zone s'est révélée accidentogène car certains automobilistes ne respectaient pas cette limitation. La signalisation a donc été renforcée et un ralentisseur transversal installé. De plus un dispositif d'absorption de chocs a été mis en place sur le musoir d'extrémité. Même si des accidents se produisent de temps à autre, ceux-ci n'ont plus du tout le caractère de gravité que nous avons connu au démarrage de l'exploitation.

Au cours de l'année 2003, le poste de Contrôle a fait l'objet d'une rénovation complète de façon à améliorer la surveillance du trafic et réduire les délais d'intervention des services de secours.

Le temps gagné

Les utilisateurs de l'ouvrage déclarent gagner plus de 20 minutes sur leur temps de parcours. Un calcul simpliste conduit à considérer que 12 000 heures par jour sont utilisées à des choses plus intéressantes que la conduite automobile.

On peut aussi considérer que les conducteurs sont plus détendus malgré l'environnement souterrain que sur les itinéraires urbains de surface où la vigilance doit être permanente. Le tunnel a d'ailleurs axé sa dernière campagne de communication sur " l'axe relax ".

Ainsi il est clair que le tunnel Prado Carénage participe à l'amélioration de la vie urbaine à Marseille et qu'il est un bon exemple de compromis entre les besoins exprimés par les automobilistes et ceux des habitants des grandes cités.





Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 -

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1er alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Certains éléments entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitant des remises en état périodiques, votre société constitue une provision pour grosses réparations destinée à couvrir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Nos travaux ont consisté à apprécier l'ensemble des données techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes et sur lesquelles se fonde la détermination du montant de la provision pour grosses réparations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 25 mars 2005
Le commissaire aux comptes
SALUSTRO REYDEL
Benoit LEBRUN





Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 -

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIÉTÉ IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK

- Convention sur les conditions générales du refinancement de la dette

Nature et objet : convention fixant les termes et conditions générales communs applicables aux conventions et accords contractuels relatifs à l'opération de refinancement de la dette de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage.

Modalités : votre société a conclu en 2003 une convention fixant les termes et les conditions générales communs aux conventions et accords contractuels relatifs aux opérations de refinancement de la dette de votre société. Cet accord prévoit notamment que la société Ixis Corporate & Investment Bank intervienne en qualité d'agent intercréancier du contrat de crédit et agent du contrat de crédit. A ce titre et au cours de l'exercice 2004, votre société a versé à la société Ixis Corporate & Investment Bank des commissions pour un montant total de 12.590 euros hors taxe.

- Convention de crédit

Nature et objet : convention de crédit conclue avec un syndicat bancaire.

Modalités : votre conseil d'administration du 25 avril 2003 a autorisé la conclusion d'une convention de crédit avec un nouveau syndicat bancaire dont la société Ixis Corporate & Investment Bank est chef de file et agent. Cette

convention de crédit porte sur un montant maximum de 85 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2003, les tirages effectués ont porté sur un montant de 73 millions d'euros, aucun tirage supplémentaire n'a été effectué sur l'exercice 2004. Cet encours a été remboursé à hauteur de 4.015.000 euros en 2004 et le montant des intérêts versés par votre société à l'agent intercréancier s'élève à 2.053.142 euros au titre de l'exercice 2004.

- Conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers

Administrateur concerné : Société Ixis Corporate & Investment Bank.

Nature et objet : nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie du paiement complet et de l'extinction de la dette résultant des conventions de crédit signées.

Modalités : votre conseil d'administration du 25 avril 2003 a autorisé la conclusion de conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers (titres de placement) de la société en garantie du paiement complet et de l'extinction de la dette résultant des conventions de crédit signées. La conclusion de ces conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers constituait une condition suspensive à la mise à disposition des fonds par les prêteurs dans le cadre de la convention de crédit évoquée ci-avant. Le montant total des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la société et objet de ces conventions de nantissement s'élève à 21.068.854 euros au 31 décembre 2004.

- Convention de délégation des paiements d'indemnités par les assureurs

Nature et objet : délégation des paiements d'indemnités versées par les assureurs de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage au titre des polices d'assurance souscrites par la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie de ses obligations résultant des conventions de crédit signées.

Modalités : votre conseil d'administration du 25 avril 2003 a autorisé la conclusion d'une convention de délégation des paiements d'indemnités versées par les assureurs de votre société au titre des polices d'assurance souscrites par votre société en garantie de ses obligations résultant des conventions de crédit signées. Cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2004.

- Convention de cession d'une créance interprofessionnelle

Nature et objet : cession de la créance correspondant à l'indemnité de rachat qui serait due à la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, concessionnaire, par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, concédant, en cas de rachat de la concession.

Modalités : votre conseil d'administration du 25 avril 2003 a autorisé la conclusion d'une convention de cession de la créance correspondant à l'indemnité de rachat qui serait due à votre société, concessionnaire, par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, concédant, en cas de rachat de la concession. Cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2004.





Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

- Convention d'octroi d'une option de sortie en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Nature et objet : accord quadripartite prévoyant les conditions d'octroi d'une option de sortie en faveur de la BEI arrangée par la société Ixis Corporate & Investment Bank.

Modalités : votre conseil d'administration du 25 avril 2003 a autorisé la conclusion d'un accord quadripartite entre votre société, la société Ixis Corporate & Investment Bank, la BEI et la société Ixis Financial Guaranty Europe. Aux termes de cet accord :

- (i) la société Ixis Corporate & Investment Bank s'engage à émettre une lettre de garantie sur demande au profit de la BEI ;
- (ii) votre société s'engage à rembourser la société Ixis Corporate & Investment Bank les sommes qui seraient appelées par la BEI au titre de la lettre de garantie sur demande émise ;
- (iii) la société Ixis Financial Guaranty Europe s'engage à émettre en faveur de la société Ixis Corporate & Investment Bank une garantie à première demande afin de rehausser l'opération décrite ci-avant.

Cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2004.

2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIÉTÉ CALYON

- Tenue et gestion du compte "Titres Subordonnés Convertibles"

Votre société a confié à la société Calyon la tenue et de la gestion de votre compte "Titres Subordonnés Convertibles". Dans ce cadre et au titre de l'exercice 2004, le montant des frais et commissions facturés par la société Calyon à votre société s'est élevé à 28.264 euros (y compris commissions de service financier).

Paris, le 24 mars 2005
Le commissaire aux comptes
SALUSTRO REYDEL
Benoit LEBRUN





Résolutions

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale le 19 avril 2005 à 11h00, au Palais de la Bourse, 9, la Canebière, Marseille 1^{er}, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société, présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Rapport du président sur le contrôle interne et le fonctionnement du conseil d'administration
- Rapport de Messieurs les Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne et au traitement de l'information comptable et financière
- Rapport de Messieurs les Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et approbation des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce;
- Affectation des résultats,
- Nomination d'un administrateur et renouvellement des mandats d'administrateurs
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets de résolutions suivants seront soumis à son approbation, à savoir :

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- le rapport du conseil d'administration, auquel est joint le rapport du président conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce,
- et le rapport général du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution :

Conventions de l'article 225-38 du code du commerce.

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 225-38 du code du commerce, l'Assemblée Générale approuve dans les conditions fixées par la loi chacune des conventions qui y sont relatées.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice distribuable d'un montant de 6.354.058 euros se décomposant ainsi :

- Bénéfice net de l'exercice : 6.470.352 €
- Report à nouveau (débitur) : (116 294) €
- Bénéfice distribuable : 6.354.058 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- à la réserve légale, à concurrence de 5% du bénéfice distribuable, soit 317.703 €,
- au poste "autres réserves" pour un montant de 100.000 €,
- à titre de distribution de dividendes pour un montant 5.461.456 € (correspondant à un dividende de 5,2 euros par action),
- en report à nouveau le solde, soit 474.899 €.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 26 avril 2005.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'Assemblée Générale déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire décide :

- de nommer en qualité d'administrateur VINCI CONCESSIONS représenté par M. David AZEMA pour une durée de 4 ans.
- de renouveler les mandats d'administrateur pour une durée de 4 ans de :
 - . IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, représenté par Mme Mireille MARTINI
 - . EIFFAGE TP, représenté par M. Philippe DELMOTTE
 - . SEMANA, représenté par M. Nicolas NOTEBAERT
 - . SNEL, représenté par M. Pierre DELSENY

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité où besoin sera.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre et la catégorie de ses actions peut prendre part à ces assemblées ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Les formules de procuration ainsi que les demandes de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Conformément aux articles 128 et 130 du 23 mars 1967 et sous les conditions prévues par ces textes, les actionnaires peuvent dans le délai de 10 jours à compter du présent avis, demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de ces assemblées.

Sauf présentation de telles demandes, il ne sera pas procédé à la publication d'un nouvel avis de convocation.





Bilan

Bilan - actif (en euros)	au 31 décembre 2004	au 31 décembre 2003
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	565 036	337 642
Immobilisations corporelles		
- Valeur brute (note 3)	169 376 040	168 515 991
- Amortissement (note 3)	(53 804 224)	(47 347 672)
- Montant net	115 571 816	121 168 319
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	116 136 852	121 505 961
Stocks nets (note 4)	248 259	266 132
Clients et comptes rattachés	247 028	286 345
Autres créances	235 267	134 458
Disponibilités (note 11)	22 332 851	15 314 647
Charges à étaler (note 5)	2 233 367	2 497 122
Charges constatées d'avance (note 6)	1 831 942	2 142 665
Total de l'actif circulant (note 14)	27 128 714	20 641 369
Total de l'actif	143 265 566	142 147 330
Bilan - passif (en euros)	au 31 décembre 2004	au 31 décembre 2003
Capital	16 016 770	7 124 114
Primes d'émission et de conversion	8 896 197	9 510
Réserve légale	398	398
Report à nouveau	(116 294)	(6 805 524)
Résultat net de l'exercice	6 470 352	6 689 230
Capitaux propres (note 7)	31 267 423	7 017 728
Titres subordonnés convertibles en actions (note 8)	3 574 038	21 353 381
Fonds non remboursables et assimilés	3 574 038	21 353 381
Provisions pour charges (note 9)	1 612 256	1 567 323
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	100 010 897	107 872 425
Avances reçues des clients	524 247	524 959
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 371	255 775
Dettes fiscales et sociales (note 11)	4 437 598	1 380 232
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	144 227	70 127
Autres dettes (note 12)	876 053	1 707 611
Produits constatés d'avance (note 13)	330 456	397 769
Total des dettes (note 14)	106 811 849	112 208 898
Total du passif	143 265 566	142 147 330





Compte de résultat

Compte de résultat (en euros)	au 31 décembre 2004	au 31 décembre 2003
Recettes de péages	26 865 971	25 552 987
Prestations annexes	229 233	288 861
Chiffre d'affaires	27 095 204	25 841 848
Autres achats et charges externes	(2 312 035)	(1 923 369)
Impôts, taxes et versements assimilés	(280 942)	(354 944)
Salaires et traitements	(2 061 046)	(2 017 220)
Charges sociales	(893 934)	(883 787)
Dotations aux amortissements de caducité	(5 904 714)	(5 877 262)
Dotations aux amortissements techniques	(726 558)	(744 020)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(65 511)	(169 350)
Autres produits et charges, nets (note 15)	(172 627)	(215 524)
Charges d'exploitation	(12 417 367)	(12 185 476)
Résultat d'exploitation	14 677 837	13 656 372
Produits financiers	332 581	358 221
Intérêts et charges assimilées	(5 066 563)	(6 869 575)
Résultat financier (note 16)	(4 733 982)	(6 511 354)
Résultat courant avant impôt et participation	9 943 855	7 145 018
Résultat exceptionnel (note 17)	2 653	(455 788)
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(3 246 978)	-
Participation des salariés	(229 178)	-
Résultat net	6 470 352	6 689 230





Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en euros)	au 31 décembre 2004	au 31 décembre 2003
Résultat net	6 470 352	6 689 230
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Variation des stocks	(2 704)	46 414
- Dotations aux amortissements et aux provisions	792 068	913 370
- Dotations aux amortissements de caducité	5 904 714	5 877 262
- Charges à étaler	263 755	(2 497 122)
- Plus ou moins values de cession	(3 362)	(1 668)
Incidence de la variation des intérêts courus non versés	(987 000)	(425 518)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	3 553 554	(1 248 197)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	15 991 377	9 353 771
Encaissements sur cessions d'immobilisations	7 051	13 899
Encaissement du crédit de départ affecté en diminution des immobilisations	-	7 111 287
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(1 191 751)	(1 606 897)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(1 184 700)	5 518 289
Octroi de crédits bancaires	-	73 000 000
Remboursement des crédits bancaires	(7 788 113)	(86 076 527)
Remboursement avances actionnaires	-	(2 286 735)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(7 788 113)	(15 363 262)
Variation de trésorerie	7 018 564	(491 202)
Trésorerie à l'ouverture	15 314 287	15 805 489
Trésorerie à la clôture	22 332 851	15 314 287
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :		
Disponibilités	22 332 851	15 314 647
Concours bancaires courants	-	(360)
	<u>22 332 851</u>	<u>15 314 287</u>





Notes annexes

NOTE 1. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle ne peut pas établir de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025. L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation. L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée.

- Provision pour grosses réparations

Certains éléments entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques, notamment la chaussée, les peintures et la signalisation dans le tunnel. Les provisions pour grosses réparations ont pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Ces provisions sont révisées chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêt des comptes. Elles figurent au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de l'exercice.

- Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon la formule du coût moyen pondéré.

- Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

- Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

Dans le but de se prémunir contre une hausse des taux d'intérêts, la société procède à des achats de contrats de garantie de taux plafond ("cap"). Les primes versées ou reçues lors de la mise en place de ces opérations sont enregistrées en charges et produits constatés d'avance et rapportées au résultat financier linéairement sur la période de couverture. Les différentiels éventuels de taux, encaissés ou payés par la société, sont inscrits en résultat financier en même temps que la charge d'intérêt concernée.

La société procède également à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.





Notes annexes

- Fonds non remboursables et assimilés

Selon l'avis n° 28 du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables du 7 juillet 1994, la rubrique "Fonds non remboursables et assimilés" regroupe les instruments financiers émis par l'entreprise qui ne sont pas remboursables ou dont le remboursement est sous le contrôle exclusif de l'émetteur. Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés convertibles en actions émis par la société ont été classés dans cette rubrique.

- Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par la convention collective dont elle dépend. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés.

NOTE 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours de l'exercice 2004 :

	Valeur brute	Amortissements	Montant net
31 décembre 2003	1 150 549	(812 907)	337 642
Acquisitions	332 928	-	332 928
Dotations aux amortissements	-	(105 534)	(105 534)
31 décembre 2004	1 483 477	(918 441)	565 036

NOTE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de l'exercice 2004 :

	31 décembre 2003	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2004
Immobilisations non renouvelables	159 740 160	288 693	-	160 028 853
Immobilisations renouvelables	8 418 990	786 522	(72 875)	9 132 637
Immobilisations en cours	356 841	(142 291)	-	214 550
Total	168 515 991	932 924	(72 875)	169 376 040

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont comporté les variations suivantes :

	31 décembre 2003	Dotations	Reprises	31 décembre 2004
Amortissements de caducité	41 960 871	5 904 714	-	47 865 585
Amortissements techniques	5 386 801	621 024	(69 186)	5 938 639
Total	47 347 672	6 525 738	(69 186)	53 804 224





Notes annexes

NOTE 4. STOCKS

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Valeur brute	488 749	486 045
Provision pour dépréciation	(240 490)	(219 913)
Valeur nette	248 259	266 132

Les provisions pour dépréciation ont pour objet l'étalement du coût des badges sur leur durée de vie estimée (5 ans).

NOTE 5. CHARGES À ÉTALER

- Analyse par nature

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003	2 227 345	2 487 296
Autres	6 022	9 826
Total	2 233 367	2 497 122

- Analyse de la variation des charges à étaler

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Montant net à l'ouverture	2 497 122	-
Coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003	-	2 636 660
Autres dépenses inscrites en charges à étaler	-	9 826
Reprises	(263 755)	(149 364)
Montant net à la clôture	2 233 367	2 497 122

NOTE 6. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Analyse par nature

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Commissions versées au garant de la dette bancaire	1 596 637	1 817 323
Primes versées sur contrat de garantie de taux d'intérêt plafond	34 938	207 732
Contrats de maintenance	28 933	-
Commissions d'agent	5 948	5 541
Prime sur contrat de Swap	40 000	-
Primes sur contrats d'assurance	84 808	81 044
Autres	40 678	31 025
Total	1 831 942	2 142 665

- Échéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant	Autres	Total
2005	203 274	217 303	420 577
2006	187 173	9 890	197 063
2007	169 960	8 112	178 072
2008	156 705	-	156 705
2009	154 852	-	154 852
Au delà	724 673	-	724 673
Total	1 596 637	235 305	1 831 942





Notes annexes

NOTE 7. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2002	7 123 656	9 052	398	(25 534)	-	7 107 572
Effet des changements de méthode	-	-	-	(6 779 990)	-	(6 779 990)
Augmentation de capital liée aux conversions des titres subordonnés convertibles	458	458	-	-	-	916
Résultat 2003	-	-	-	-	6 689 230	6 689 230
31 décembre 2003	7 124 114	9 510	398	(6 805 524)	6 468 923	7 017 728
Augmentation de capital liée aux conversions des titres subordonnés convertibles	8 892 656	8 886 687	-	-	-	17 779 343
Affectation du résultat 2003	-	-	-	6 689 230	(6 689 230)	-
Résultat 2004	-	-	-	-	6 470 352	6 470 352
31 décembre 2004	16 016 770	8 896 197	398	(116 294)	6 470 352	31 267 423

Au cours de l'exercice 2004, 116.625 titres subordonnés convertibles ont été convertis en actions (6 titres subordonnés convertibles ont été convertis au cours de l'exercice 2003). Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 16.016.770 euros (7.124.114 euros au 31 décembre 2003) et est composé de 1.050.280 actions ordinaires (467.155 actions ordinaires au 31 décembre 2003) d'une valeur nominale de 15,25 euros. Il est entièrement libéré. Afin de respecter ses engagements issus du contrat d'émission des titres subordonnés convertibles, la société a engagé au cours de l'exercice 2004 une procédure d'admission de ses actions à la cote du second marché d'Euronext Paris. Cette procédure s'est achevée au cours du mois de juillet 2004, la première cotation des actions de la société ayant eu lieu le 9 juillet 2004. Cette introduction ayant été effectuée sans augmentation de capital, le coût de l'introduction d'un montant de 234.200 euros a été enregistré en charge.

NOTE 8. TITRES SUBORDONNÉS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Le 13 décembre 1990, la société a émis 140.100 titres subordonnés convertibles en actions d'un nominal de 1.000 francs (soit 152,45 euros). Ces titres sont cotés au second marché de la bourse de Paris. Leur remboursement en numéraire anticipé peut intervenir seulement à l'initiative de la société. En cas de liquidation, leur remboursement est subordonné au désintéressement de tous les créanciers. Depuis le 1^{er} juillet 1996, chaque titre est convertible en cinq actions de la société. Cette option de conversion a porté jusqu'à présent sur 116.656 titres, ramenant à 23.444 titres le nombre de titres en circulation.

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Nombre de titres subordonnés convertibles en circulation à l'ouverture	140 069	140 075
Nombre de titres subordonnés convertibles convertis au cours de l'exercice	116 625	6
Nombre de titres subordonnés convertibles en circulation à la clôture	23 444	140 069
Valeur au passif du bilan (euros)	3 574 038	21 353 381

Les titres subordonnés convertibles en actions sont rémunérés sur la base d'un taux variable basé sur la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'Etat à long terme. La rémunération annuelle versée le 15 avril est calculée à partir de ce taux multiplié par le coefficient de 1,7 depuis le 15 avril 2000 (le coefficient était de 1,2 entre le 15 avril 1996 et le 15 avril 1998, puis de 1,6 entre le 15 avril 1998 et le 15 avril 2000). Les intérêts ne sont versés qu'à concurrence de la marge brute d'autofinancement telle que définie dans le contrat. Les intérêts dont le paiement a été totalement ou partiellement différé ne portent pas eux-mêmes intérêts et sont versés lorsque la marge brute d'autofinancement, après service de la dette, sera suffisante pour apurer le solde d'intérêts sur titres subordonnés convertibles dus et non payés. La marge brute d'autofinancement effectivement constatée a permis jusqu'à présent de payer la totalité des rémunérations dues, y compris celles dont le versement a dû être différé.





Notes annexes

NOTE 9. PROVISIONS POUR CHARGES

- Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	Provisions au 31 décembre 2003	Dotations	Reprises	Provisions au 31 décembre 2004
Provision pour engagements sociaux	134 564	23 996	-	158 560
Provision pour grosses réparations	1 432 759	20 937	-	1 453 696
Total	1 567 323	44 933	-	1 612 256

- Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	117 964	99 543
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(5 225)	(5 000)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	112 739	94 543
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	45 821	40 021
Total provision pour engagements sociaux	158 560	134 564

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Dette actuarielle nette à l'ouverture	134 564	117 570
Charge estimée au cours de l'exercice	24 221	21 994
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	-	(5 000)
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(225)	-
Dette actuarielle nette à la clôture	158 560	134 564

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 31 décembre 2004 est de 4,30 % (5 % au 31 décembre 2003) et le taux de progression des salaires est de 1 % (taux identique retenu au 31 décembre 2003). L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société retient comme hypothèse la mise à la retraite des salariés (départ à l'initiative de la société) et, par conséquent, n'applique aucun taux de charges sociales pour le calcul du montant de la dette actuarielle.

- Analyse de la provision pour grosses réparations

Les provisions pour charges de grosses réparations s'analysent comme suit par nature de dépenses :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Coûts liés à la chaussée	582 907	561 970
Dépenses de peinture	457 347	457 347
Autres	413 442	413 442
Total	1 453 696	1 432 759





Notes annexes

NOTE 10. EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Emprunts liés à la convention de crédit :		
-Pool bancaire	68 985 000	73 000 000
-BEI	30 299 242	34 072 355
	99 284 242	107 072 355
Intérêts courus sur emprunts	726 655	800 070
Total	100 010 897	107 872 425

- Échéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

	Pool bancaire	BEI	Total
2005	3 650 000	4 459 134	8 109 134
2006	2 920 000	5 259 491	8 179 491
2007	2 190 000	6 059 848	8 249 848
2008	2 190 000	6 860 206	9 050 206
2009	-	7 660 563	7 660 563
Au delà	58 035 000	-	58 035 000
Total	68 985 000	30 299 242	99 284 242

- Intérêts

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable fonction de l'Euribor majoré de 0,65 %, non compris la commission de 0,35 % versée au garant de la dette (voir ci-dessous). L'emprunt BEI est rémunéré au taux fixe de 3,90 % non compris la commission de 0,35 % versée au garant.

La convention de crédit prévoit que 85 % de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société disposait au 31 décembre 2004 des deux instruments suivants :

- cinq caps ayant un notionnel de 60.000.000 francs (9.146.941 euros), soit au total 300.000.000 francs (45.734.705 euros), venant à échéance en mars 2005 et ayant pour effet de plafonner l'intérêt de l'emprunt auprès du pool bancaire à 6 % majoré de 0,65 %, non compris la commission de 0,35 % versée au garant de la dette ;
- cinq swaps de notionnel de 30.000.000 francs (4.573.471 euros), soit au total 150.000.000 francs (22.867.355 euros), lors de leur mise en place, s'amortissant jusqu'à leur terme en juin 2008 et d'un montant net de 3.055.475 euros au 31 décembre 2004 (3.435.837 euros au 31 décembre 2003), soit au total 15.277.375 euros (17.179.185 euros au 31 décembre 2003), permettant à la société de payer le taux fixe de 4,96 % majoré de 0,65 %, non compris la commission de 0,35 % versée au garant de la dette, en contrepartie de la réception du taux variable Euribor.

- Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.





Notes annexes

- Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à CDC Finance – CDC Ixis en qualité d'agent inter créanciers et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CDC Ixis Financial Guaranty Europe en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires dits "compte coordinateur" et "compte de réserve" ouverts par la société auprès de CDC Finance – CDC Ixis et figurant à l'actif du bilan de la société au sein du poste "disponibilités" pour un montant total de 21.068.854 euros au 31 décembre 2004 (14.213.502 euros au 31 décembre 2003), étant précisé que la société a l'obligation de maintenir sur le "compte de réserve" un montant au moins égal au montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 18 b).

- Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CDC Ixis Financial Guaranty Europe, une commission égale à 0,35 % de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60 % de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40 % est versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie (cf. note 6). Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

NOTE 11.DETTES FISCALES ET SOCIALES

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Impôt sur les bénéfices	3 209 478	-
Participation des salariés	229 178	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	506 875	477 325
Autres	492 067	902 907
Total	4 437 598	1 380 232

NOTE 12.AUTRES DETTES

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Intérêts courus sur titres subordonnés convertibles	178 349	1 091 933
Concours bancaires courants	-	360
Dépôts et cautionnements	275 536	275 108
Autres	422 168	339 844
Total	876 053	1 707 245

Les autres dettes ci-dessus ont des échéances inférieures à un an. Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.





Notes annexes

NOTE 13. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- Analyse par nature

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	312 334	380 128
Contrats de publicité	18 122	17 641
Total	330 456	397 769

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

- Echéances de comptabilisation en produits

	Produits à rapporter aux résultats futurs
2005	67 621
2006	43 148
2007	43 148
2008	43 148
2009	40 862
Au delà	92 529
Total	330 456

NOTE 14. ECHÉANCES DES CRÉANCES D'EXPLOITATION ET DES DETTES D'EXPLOITATION

Les créances clients et les autres créances ont des échéances à moins d'un an. Les dettes, autres que les emprunts auprès des établissements de crédit, ont des échéances à moins d'un an.

NOTE 15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES, NETS

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(87 488)	(144 740)
- comptabilisation en perte de créances clients	(30 731)	(56 592)
- redevances versées à la Ville de Marseille	(13 025)	(24 861)
- redevances versées à la Communauté Urbaine	(107 464)	(102 466)
- jetons de présence	(50 000)	(45 500)
- divers	(2 115)	(9 600)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	110 974	161 449
- divers	7 222	6 786
Produits (charges) nets	(172 627)	(215 524)

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat, les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues. Compte tenu du montant non significatif de ce reclassement et pour rendre plus aisées les comparaisons, ce reclassement a été opéré également sur le compte de résultat de l'exercice 2003 présenté au regard du compte de résultat de l'exercice 2004.





Notes annexes

NOTE 16. RESULTAT FINANCIER

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Charges d'intérêts sur emprunts	(3 302 341)	(4 120 468)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture	(642 879)	(661 667)
Charges d'intérêts sur titres subordonnés convertibles	(608 313)	(1 525 386)
Charges d'intérêts sur avance d'actionnaires	-	(63 807)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 5)	(135 859)	(79 015)
Commissions versée au garant de la dette bancaire	(359 685)	(207 155)
Produits issus des placements de la trésorerie	329 528	356 297
Autres produits (charges) financiers	(14 433)	(210 153)
Résultat financier	(4 733 982)	(6 511 354)

NOTE 17. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Indemnités de remboursement anticipé payées par la société aux banques ayant accordé le premier crédit à long terme	-	(1 101 673)
Indemnités perçues dans le cadre du contentieux peinture	-	250 773
Redressement URSSAF	-	(98 342)
Intérêts moratoires sur crédit de départ	-	502 048
Prix de cession des immobilisations cédées	7 052	13 899
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(3 690)	(12 231)
Autres produits (charges) exceptionnels	(709)	(10 262)
Résultat exceptionnel	2 653	(455 788)

NOTE 18. ENGAGEMENTS FINANCIERS

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.





Notes annexes

NOTE 19. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les charges à étaler et les intérêts d'emprunt supportés en phase de construction inclus dans le coût du tunnel sont sources de passifs d'impôts différés. S'ils étaient comptabilisés, ces passifs d'impôts différés seraient partiellement compensés par des actifs d'impôts différés issus de certaines provisions considérées comme non déductibles au plan fiscal. Les bases d'impôts différés et les impôts différés correspondants sont les suivants :

	Base des impôts différés			Impôts différés correspondants			
	31 décembre 2003	Variations résultat	31 décembre 2004	31 décembre 2003 Créances (Dettes) 35,43%	Variations résultat	Variations taux	31 décembre 2004 Créances (Dettes) 34,93% ou 34,43%
Provisions sur actif circulant	219 913	20 577	240 490	77 915	7 290	(1 202)	84 003
Provisions pour grosses réparations	1 432 759	20 937	1 453 696	507 626	7 417	(14 536)	500 507
Provision engagements sociaux	94 543	18 196	112 739	33 496	6 446	(1 126)	38 816
Frais financiers période intercalaire	(789 545)	35 470	(754 075)	(279 735)	12 567	7 540	(259 628)
Charges à étaler	(2 497 122)	259 951	(2 237 171)	(884 730)	92 100	22 372	(770 258)
Produits constatés d'avance	397 769	(67 313)	330 456	140 930	(23 849)	(3 305)	113 776
Participation des salariés	-	229 178	229 178	-	81 198	(1 146)	80 052
Amortissements réputés différés	1 020 689	(1 020 689)	-	361 630	(361 630)	-	-
Autres	33 291	(12 243)	21 048	11 795	(4 337)	(105)	7 353
Total	(87 703)	(515 936)	(603 639)	(31 073)	(182 798)	8 492	(205 379)

Si les impôts différés étaient comptabilisés, les capitaux propres de la société auraient été réduits de 205.379 euros au 31 décembre 2004 (31.073 euros au 31 décembre 2003) et la charge d'impôt serait modifiée comme suit :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Charge d'impôt au compte de résultat	3 246 978	-
Charge (produit) d'impôt différé	173 306	2 373 468
Charge d'impôt après impôt différé (1)	3 420 284	2 373 468
Bénéfice avant impôt y compris participation des salariés (2)	9 717 330	6 689 230
Taux d'impôt effectif (1) / (2) / (3)	35,20 %	35,48 %
Taux d'impôt en vigueur, pour mémoire	35,43 %	35,43 %

NOTE 20. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants de la société ont représenté 161.753 euros au cours de l'exercice 2004 (113.522 euros au 31 décembre 2003). Aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

NOTE 21. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Statuts	Effectif moyen	
	2004	2003
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	25	24
Employés	36	37
Total	68	68





Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

PARTIE 1- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres. Dix sont les principaux actionnaires de la société et un seul, le Président est une personne physique.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Deux représentants du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les séances du conseil d'Administration. Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

Il n'existe pas de règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil.

Un comité des rémunérations des mandataires sociaux composé de deux membres est en place depuis l'exercice 2003.

Un groupe de travail composé de cinq administrateurs a préparé l'introduction en bourse des actions de la société.

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité des comptes comprenant trois administrateurs.

2. ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL

De façon habituelle, le Conseil se réunit au moins trois fois par an : en février pour l'arrêté des comptes, en juin et au quatrième trimestre.

Compte tenu de la localisation des administrateurs, la plupart des réunions se tiennent à Paris.

En 2004, il s'est tenu cinq réunions : le 24 février, le 20 avril, le 2 juin, le 23 septembre et le 9 décembre. En effet l'année 2004 a été celle de l'introduction des actions SMTPC au second marché de la bourse de Paris et un certain nombre de décisions ont été prises par le Conseil en vue de mener à bien cette opération.

La participation des administrateurs a été supérieure à 80%.

Des dossiers de préparation sont envoyés par la direction aux administrateurs quelques jours en avance.

3. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale tenue en juin 2004 a attribué des jetons de présence pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil a décidé de la répartition en affectant 30% de ce montant à M. Gilbert SABY, président directeur général, au titre du succès de l'introduction en bourse. Les 70% ont été réparties de façon égale entre les administrateurs.

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2003

- A. Questions financières

L'année 2004 a été l'année de la confirmation de l'équilibre financier de la concession atteint à la fin de l'exercice 2003.

Faisant suite aux engagements pris auprès des autorités de marché, nous avons engagé les démarches nécessaires à l'introduction des actions SMTPC au second marché de Euronext Paris.

Des modifications statutaires ont été adoptées en Assemblée Générale Extraordinaire de façon à rendre possible l'ouverture du capital.

L'introduction qui a été effective le 9 juillet 2004 s'est faite sans augmentation de capital et donc par apport sur le marché de 94485 actions appartenant pour la plupart à des actionnaires d'origine.

Le conseil a été tenu informé de l'avancement des opérations et a été amené à se prononcer sur la fourchette de prix d'introduction. Celle-ci a été fixée entre 73 et 77 € par action. A l'examen des offres d'achats qui faisaient apparaître une sur souscription importante tant sur la partie réservée aux particuliers que sur celle affectée aux institutionnels, le prix finalement retenu a été de 77 €.

Après publication des résultats 2004, le cours de l'action a dépassé début mars 2005 les 100 €.

Les informations financières détaillées sont fournies au Conseil pour l'examen des comptes intermédiaires au 30 juin et pour l'arrêté des comptes au 31 décembre.

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité des comptes comprenant trois administrateurs.

Sous la présidence de M. Jean Claude L'Arnaud représentant Bonnasse Lyonnaise de Banque, le comité composé de Philippe Delmotte, représentant Eiffage TP, et Pierre Louis Delseny, représentant SNEL s'est réuni le 15 février 2005 pour examiner les comptes de l'exercice 2004.

Le comité a entendu le Commissaire aux Comptes, le responsable du département administratif et financier et le PDG.

- B. Questions d'organisation et d'exploitation

A chaque conseil, le Directeur Général fait un point sur l'activité de la société tant en ce qui concerne le trafic et les recettes que les événements qui ont marqué la période écoulée depuis le précédent conseil.

Les questions de sécurité sont régulièrement exposées au Conseil ainsi que les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation.

Les questions sociales importantes sont développées ainsi que la politique de rémunérations des salariés. Le Conseil est informé des accords d'entreprise, le dernier en date étant celui concernant la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.





Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne

- C. Questions de stratégie et de développement

Ces questions sont essentiellement évoquées au cours du conseil de fin d'année où la direction propose le budget de l'année à venir.

Si les dépenses d'exploitation évoluent de façon régulière et en fonction du trafic et du vieillissement de l'ouvrage et des équipements, le programme d'investissement est discuté par les Administrateurs qui demandent toutes explications utiles à la Direction.

Ainsi il a été décidé de poursuivre le programme de rénovation du tunnel.

Par ailleurs, des discussions sont intervenues avec l'autorité concédante, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, en vue d'étendre l'assiette de la concession actuelle à la réalisation d'une amélioration de l'accès sud en direction de l'avenue du Prado. Le Conseil a donné mandat au PDG de poursuivre ces discussions

5. COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité a proposé la répartition des jetons de présence au Conseil.

Il a en outre décidé de l'attribution d'une prime variable au Président Directeur Général ainsi que son mode de calcul basé sur les résultats de l'exercice.

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions au cours de l'exercice 2004.

7. ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

A l'occasion de la nomination de M. SABY, le Conseil a renouvelé les pouvoirs attribués à M. ABRAHAM par le Conseil le 18 juin 1998 à savoir :

" Il dispose à cet égard des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ou réserve au Conseil d'Administration. "

Dans la pratique, le Conseil est informé ou associé à toutes les décisions d'une certaine importance.

PARTIE 2- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. INTRODUCTION

- A. Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la société ainsi que la protection contre les risques de pertes ;

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;

- respect des règles internes et externes ;

- prévention et détection des fraudes et erreurs ;

- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

- B. Finalités et limites

Il est rappelé que dès l'origine du projet, SMTPC a choisi d'assurer directement l'exploitation de l'ouvrage et a ainsi fixé des orientations de gestion tendant à réduire et maîtriser les coûts d'exploitation.

Une des orientations majeures a été l'automatisation de la chaîne de perception du péage entre la voie de la gare de péage et l'inscription de la recette en comptabilité et en trésorerie.

La deuxième orientation a été la limitation de l'effectif et en particulier de l'effectif administratif alors même que nous assurons en interne la totalité de la vie sociale de cette entreprise (hors tenue du registre d'actionnaires et des porteurs de TSC). Cela signifie qu'il n'existe pas de véritable service de contrôle interne déhiérarchisé et rattaché au Président Directeur Général.

- C. Principes d'évaluation du système de contrôle interne

Compte tenu de ce qui précède, la préoccupation constante de la Direction a été d'ouvrir largement l'audit des Commissaires aux Comptes en leur demandant des analyses fines sur un certain nombre de points.

Des audits spécifiques sont réalisés par les Commissaires aux Comptes et avec l'appui total de la Direction. L'autorité de contrôle est reconnue par les équipes SMTPC.

2. LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

- A. Environnement de contrôle

A.1 Culture d'entreprise

La perception du péage est un des métiers de base de l'entreprise. La transaction unitaire est d'un montant faible, 2,4 € en 2005, mais elle est payée par un grand nombre de clients, 15 millions par an. De plus une partie non négligeable, près de 30%, est payée en espèces.

Le contrôle de la recette péage fait donc partie intégrante de la culture de ce type d'entreprise et fait l'objet d'une attention particulière.

Le contrôle des achats et autres frais d'exploitation est soumis à des règles classiques de bonne gestion.

A.2 Les acteurs du contrôle interne

Les responsables des départements ont été recrutés en tenant compte de leur expérience acquise dans les activités similaires. En particulier le Chef du département commercial est issu d'une société d'autoroutes où il exerçait une responsabilité opérationnelle dans le péage.

Les receveurs de péage et les surveillants de péage sont formés à leur activité et sont conscients des contraintes qui pèsent sur leur résultat. Les écarts de recette sont à justifier dès la fin de poste.





Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne

Depuis septembre 2003, un agent à mi-temps a été affecté au département administratif et financier afin d'assurer au jour le jour le contrôle de gestion de la recette tous modes de paiement confondus.

- B. Le contrôle de la recette péage

B.1 Les procédures opérationnelles

Les consignes d'exploitation à l'usage des receveurs et surveillants de péage ont été rédigées à la mise en service du tunnel ; elles ont été adaptées aux évolutions du matériel de péage et des moyens de paiement.

B.2 L'organisation du contrôle

Le contrôle est organisé selon le schéma joint en annexe. Chacun des trois départements concernés assume ses propres niveaux de contrôle.

Le département administratif et financier est responsable du contrôle de gestion au jour le jour. Toutes les informations relatives à la recette péage sont collectées par le contrôleur de gestion qui met en évidence les éventuelles anomalies suivant les modes de paiement (voir en annexe un exemple de tableau de synthèse pour la recette espèce).

B.3 Infrastructure informatique et gestion des données

Le logiciel spécifique de gestion du péage a été commandé dans le cadre de la construction de l'ouvrage à une société de services informatiques. Un des responsables du projet a été recruté par SMTPC à la mise en service du tunnel pour être le responsable du service informatique. Toutes les évolutions du logiciel ont été réalisées en interne et plus de 10 ans après sa mise en fonctionnement, le logiciel péage donne toute satisfaction.

L'infrastructure de base du système informatique est un ordinateur IBM AS400. L'organisation des réseaux est décrite sur le schéma joint en annexe.

Le matériel de péage a fait l'objet d'une rénovation totale pour le passage en l'an 2000. C'est le responsable du département informatique qui a été chargé de ce projet de façon à assurer une intégration parfaite de l'ensemble des systèmes d'information.

B.4 Traitement des recettes en espèces et remise en banque

Depuis l'origine les recettes espèces provenant des voies de péage font l'objet d'une deuxième reconnaissance par le surveillant de péage en poste de nuit. Les espèces sont ensuite conditionnées et transportées par une entreprise spécialisée directement à la Banque de France.

La Banque de France a décidé de modifier les conditions de remise des espèces et a mis en place une procédure d'agrément très stricte pour les sociétés désirant faire des remises en direct comme c'est le cas de SMTPC.

Le matériel de traitement des espèces a dû être complété par l'acquisition d'une encartoucheuse de façon à confectionner des rouleaux normalisés et identifiés par remettant, et d'une filmeuse pour constituer et fermer les sacs par type de pièces.

De nouvelles procédures ont dû être développées pour les surveillants de péage chargés de cette tâche, lesquelles procédures ont reçu l'agrément formel de la Banque de France. Des visites périodiques sont organisées par le personnel de la Banque de France.

- C. Contrôle des dépenses

Le budget de dépenses est préparé par chaque département et présenté au Président Directeur Général. Le budget final tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis pour approbation au Conseil d'Administration de fin d'année.

Les engagements sont délégués à chaque département sauf les marchés et les investissements.

Un suivi budgétaire par département est mis en place dans les fichiers comptables.

- D. Information et communication

Le chef de département administratif et financier reporte directement au Directeur Général. Celui-ci est informé des anomalies de fonctionnement et de toutes celles susceptibles d'impliquer du personnel de la société.

- E. La mesure du contrôle interne

A l'initiative des Commissaires aux comptes, des audits sont réalisés sur des sujets sensibles : système informatique en 2002, revue fiscale en 2003, suivi et gestion de la trésorerie en 2003, procédures liées à la paie et au suivi du personnel en 2004.

Des rapports sont émis et présentés à la direction générale. Ceci permet une évaluation extérieure de la qualité des méthodes utilisées et ouvre la voie aux modifications à apporter à nos systèmes pour améliorer la qualité du contrôle.

- F. L'évaluation des risques

La mise en place du refinancement de la dette a nécessité au cours des années 2002 et 2003 une réactualisation des risques de la concession.

En particulier l'étude de trafic concernant l'ouverture de la rocade L2 a été reprise par le bureau d'études SETEC et les résultats ont été reportés dans le modèle financier.

Le modèle financier est actualisé chaque année et est fourni à l'agent intercréancier du syndicat bancaire. Il reprend donc les résultats de l'exercice écoulé et intègre les nouvelles hypothèses de trafic, de taux d'intérêt.

La société et ses partenaires dispose d'un outil d'évaluation des risques fiable et bien adapté à ce type d'activité.

Par ailleurs différents audits ont été réalisés à la demande des prêteurs sur les investissements de renouvellement, les assurances.

Les informations à fournir aux agences de notation Standard & Poor's et Moodys obligent la société à maintenir sa vigilance sur les différents points.

L'introduction en bourse des actions de notre société a imposé à la direction de nouvelles contraintes en terme d'information et de délai pour fournir cette information. La société s'est efforcée d'y répondre tout en constatant la faiblesse de ses moyens.

3. AXES DE PROGRES

La récente mise en place d'un poste de contrôleur à mi-temps au département administratif et financier a permis d'améliorer le contrôle lui-même mais aussi la façon dont il est perçu par le personnel de la société. Cette fonction va être renforcée car la Direction a décidé un recrutement complémentaire sur l'exercice 2005 affecté au département administratif et financier.

Une opération de remise à niveau des installations de péage (hors matériel de péage) est programmée dans les investissements 2005. Il s'agit de reprendre les tâches du péage manuel traditionnel et d'améliorer le poste de travail mais aussi de valoriser le poste d'assistance aux voies automatiques dans le but de bien séparer les fonctions et d'obtenir un traitement bien différencié pour les différentes catégories de transactions.





Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne

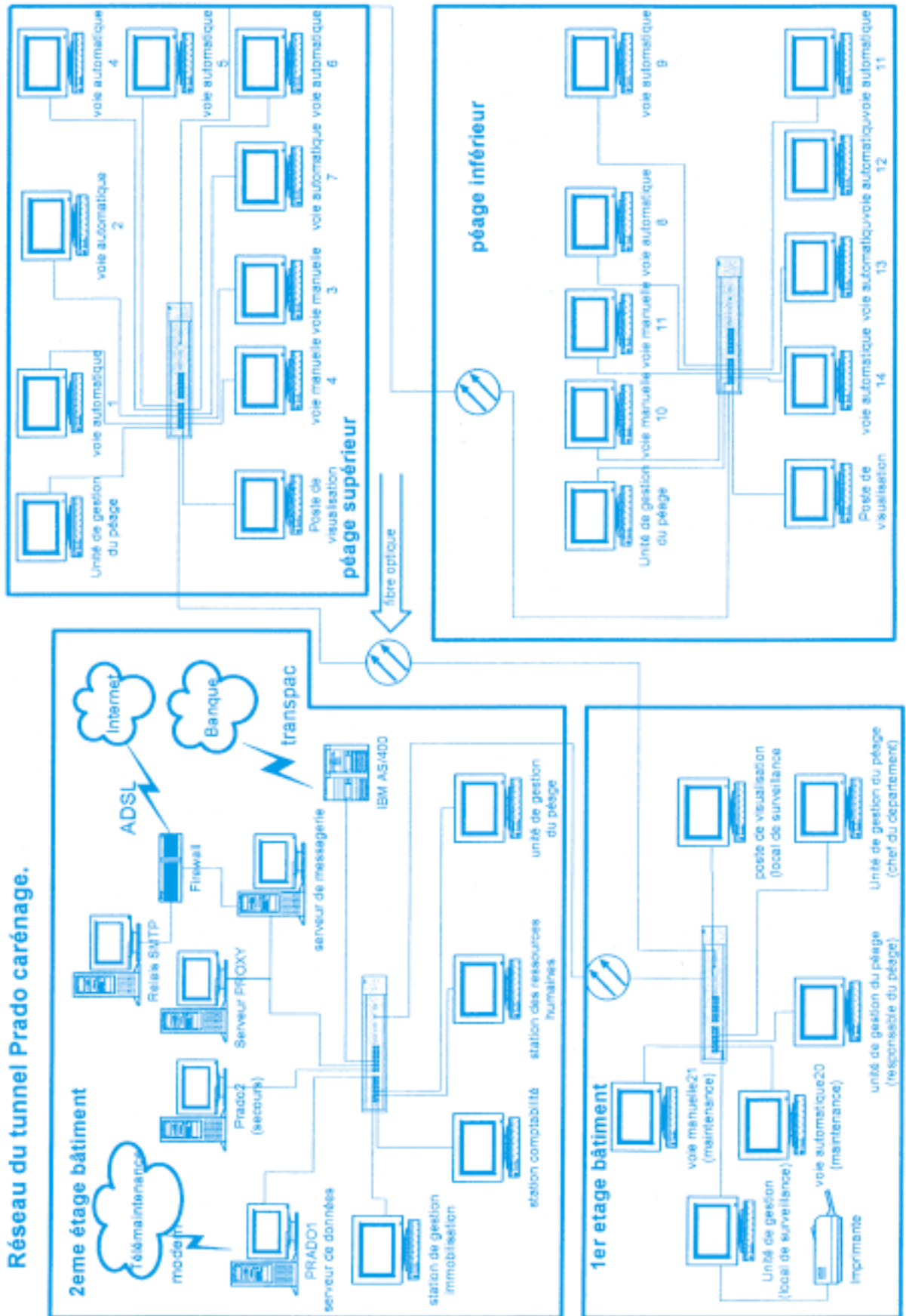
ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT ET CONTRÔLE DE LA RECETTE PEAGE

DEPARTEMENT COMMERCIAL		DEPARTEMENT INFORMATIQUE	DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER		BANQUES
VOIE DE PEAGE	LOCAL DE SURVEILLANCE	SYSTEME CENTRAL DE GESTION	FICHIER COMPTABLE	CONTRÔLE DE GESTION	
Compte les véhicules	Comptages Trafic	statistiques passages violations	- Enregistre les produits	- Collationne l'ensemble des informations	- Traite les ordres de virement
- Traite la transaction quel que soit le mode de paiement	TELEPEAGE traitements horaires et transmission	- Traite les transactions, gère les comptes clients, - Emet les ordres de virement	- Enregistre les mouvements de trésorerie	- Etablit les états journaliers de recoupement	- Traite les CB
- Transmet les informations	CARTE BANCAIRES traitements horaires et transmission	- Traite les transactions, - Compacte sur une semaine - Emet les demandes de paiement			
- Sauvegarde les informations					
	CHEQUE bordereau de remise			- Justifie les écarts	- Traite les chèques
- Comptage de la recette de la voie manuelle par le receveur,	Approvisionnement des bols rendu de monnaie				
- Comparaison avec la recette théorique	Approvisionnement des jetons pour vente cabine			- Comparaison avec les retours banques	- Notifie les écarts de comptage
	ESPECES comptage, conditionnement, traitement des monnaies				
	JETONS comptage, remise pour conditionnement				





Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne





Rapport du commissaire aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du code de commerce

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE

SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 -

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Paris, le 24 mars 2005
Le commissaire aux comptes
SALUSTRO REYDEL
Benoît LEBRUN





SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

